

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 8 juin 2015
Séance du 21 mai 2015

26 Musée Gallé-Juillet – vente d'ouvrages

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

La Ville de Creil offre la possibilité aux visiteurs du musée Gallé-Juillet d'acquérir différents ouvrages spécialisés, en lien avec les collections et le patrimoine local.

Dans ce cadre, il vous est proposé de permettre la mise en vente de deux nouveaux ouvrages au musée Gallé-Juillet :

-*Pages d'histoire du Bassin Creillois*, par Pierre Rigault, édité par la Ville de Creil en 2015, 222 pages,

-*Assiettes de la manufacture de Creil, Le Creil en creux et le cachet imprimé Stone, Coquerel et Legros*, tome 4, par Nicole et Jean-Claude Linol, édité par l'Association des Amateurs de Faïence de Creil en 2014, 40 pages.

Il vous est également proposé de fixer le prix de vente de ses ouvrages à 10 € l'unité pour *Pages d'histoire du Bassin Creillois*, et à 18 € l'unité pour *Assiettes de la manufacture de Creil, Le Creil en creux et le cachet imprimé Stone, Coquerel et Legros*, tome 4.

D'autre part, l'Association pour la Mémoire Ouvrière & Industrielle du bassin creillois (AMOI) a passé le tarif de vente de la publication *Les cahiers de l'A.M.O.I., Revue d'histoire locale du bassin creillois*, de 5,50 € à 6 € en décembre 2014.

Il vous est proposé de poursuivre la mise en vente de la publication *Les cahiers de l'A.M.O.I., Revue d'histoire locale du bassin creillois* au musée Gallé-Juillet et de fixer son prix de vente à 6 € l'unité, à partir du numéro 26.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 21 mai 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1^{er} : d'autoriser la mise en vente au musée Gallé-Juillet des ouvrages *Pages d'histoire du Bassin Creillois* au tarif unitaire de 10 €, et *Assiettes de la manufacture de Creil, Le Creil en creux et le cachet imprimé Stone, Coquerel et Legros*, tome 4, au tarif unitaire de 18 €.

Article 2 : de poursuivre la mise en vente au musée Gallé-Juillet de la publication *Les cahiers de l'A.M.O.I., Revue d'histoire locale du bassin creillois*, au tarif unitaire de 6 € à partir du numéro 26.

Article 3 : d'imputer les recettes sur les crédits ouverts à cet effet, sur les budgets de la Ville, compte 322/7062/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15
et publication ou notification le 15/06/15
affiché le 10/06/15
CREIL, le 15/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY